



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUYANE

DECISION FIXANT LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR LE DEPARTEMENT DE LA GUYANE POUR L'ANNEE 2019

Le président de la commission chargée de fixer la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement, notamment son article L. 123-4 ;

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française ;

VU le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté n° R03-2018-15-007 du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste des commissaires enquêteurs ;

VU l'avis de la commission départementale chargée d'établir la liste des commissaires enquêteurs en date du 16 novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Guyane est fixée à **26** commissaires enquêteurs, par ordre alphabétique, établie comme suit :

1. Mme Françoise ARMANVILLE
2. M. Alain BAHUET
3. M. Laurent BALMELLE
4. M. Claude-Henri BERNA
5. M. Serge BOULARD
6. Mme Justine BOURGEOIS
7. M. Christian BRUXELLES
8. M. Daniel CUCHEVAL
9. Mme Nadia DUCCE
10. Mme Maryse GAUTHIER
11. Mme Laurie GOURMELEN

12. M. Eric HERMANN
13. M. Pierre LAPORTE
14. M. Richard LE PAPE
15. Mme Sophia LOUIS
16. M. Fredy LUCAS
17. M. Paulin MAGLOIRE
18. M. Gilbert MARIEMA
19. M. Jean-Claude MARIEMA
20. M. Meryll MARTIN
21. M. Paul PERSDAM
22. M. Eric ROUSTAN
23. M. Guy-Bernard SERAPHIN
24. M. Alexandre SMETANKINE
25. M. Philippe THIBAUT
26. M. Max VENTURA

Article 2.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane et publiée sur le site internet de la préfecture et de la DEAL Guyane. Elle sera consultable au greffe du Tribunal Administratif de la Guyane.

Cayenne, le 22 NOV. 2018

Le Président de la commission,
P/ le Président du Tribunal Administratif de la Guyane


Gilles PRIETO